



# PATRIMOINE BÂTI, PATRIMOINE TRANSMIS

## ENJEUX PATRIMONIAUX

*Préserver son authenticité et s'adapter à de nouveaux usages,  
entre bien commun et propriété individuelle,  
entre modernité et tradition*



À Lampertheim, la mutation du bâti des corps de ferme est entamée depuis de nombreuses années. Les terres urbanisables se raréfient, le centre historique représente un riche potentiel de renouvellement urbain.

L'organisation en U ou en L de ces bâtisses favorise le redécoupage foncier, mais la desserte et le stationnement automobile sont des freins aux projets. Les grands « Hof », ces espaces libres au centre des corps de ferme, ont été pour bon nombre d'entre eux bétonnées, un revêtement étanche qui empêche l'infiltration de l'eau sur la parcelle surcharge les réseaux d'assainissement et favorisant les îlots de chaleur. La simulation ci-contre esquisse une **revalorisation des bâtis des granges et dépendances et propose de « désartificialiser » les sols**, ainsi un apport en terre végétale permettra de créer des **îlots de fraîcheur**, d'**améliorer la qualité du cadre de vie**.



Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Conseiller, former/ informer, sensibiliser sont les missions du CAUE. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.



« La Renaissance du corps de ferme »  
Référence AteliExpo CAUE67 2018

Les **granges** et les **dépendances** **représentent en moyenne 70% du bâti** des corps de fermes. Des volumes bien souvent inoccupés qui garantissent encore la forme bâtie des noyaux villageois. **La sauvegarde de ces éléments typiques de notre architecture locale repose sur leur capacité à s'adapter à de nouveaux usages**. Des transformations lourdes s'avèrent souvent nécessaires et les coûts d'investissements sont alors un frein pour leurs propriétaires. Comment assurer la pérennité de ce bien commun dans un processus où les projets se font au cas par cas ? Quelle politique mettre en place à l'échelle communale, intercommunale ? C'est conscient qu'il va nous falloir conjuguer les efforts entre Public / Privé et impliquer chacun, dans le processus d'amélioration de notre cadre de vie, que la commune de Lampertheim inscrit sa démarche de valorisation de son Patrimoine Bâti.



## PROCÉDURE À SUIVRE :

La Commune de Lampertheim avec l'accompagnement du CAUE vous propose un conseil individualisé pour vous aider dans l'élaboration de votre projet de rénovation/réhabilitation/restructuration de votre habitation.

1. Avant de démarrer les travaux, retirez en Mairie un dossier de déclaration préalable
2. Un jour par mois, un architecte conseil du CAUE est présent dans votre commune, il vous conseillera gratuitement. Prenez un rendez-vous auprès de la Mairie  
Le Rendez-vous se déroule sur le lieu des travaux et consiste à vous orienter dans la réalisation d'un projet d'entretien, de restructuration ou de réhabilitation de qualité.
3. Remplissez votre dossier d'instruction (déclaration préalable)  
L'autorisation de réaliser les travaux est accordée dans un délai de 2 mois maximum quand l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis, 1 mois dans les autres cas.  
Une copie de l'autorisation vous sera adressée par courrier.
4. Attendez la notification de la Commune confirmant la réception et la conformité de votre dossier.
5. Réalisez les travaux en conformité avec votre dossier.

## CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

### Mairie de Lampertheim

2 rue de Mondolsheim  
67450 LAMPERTHEIM  
Tél. : 03.88.20.12.69  
E-mail : [mairie@lampertheim.fr](mailto:mairie@lampertheim.fr)

### Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace (C.A.U.E.)

5 rue Hannong  
67000 STRASBOURG  
Tél. : 03.88.15.02.30  
E-mail : [caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)

